

Ba 17. Okt. 69 1.6

Berne, le 16 octobre 1969

c.144.511.- VE/bi.

À la Division de
la science et de la recherche
Département fédéral de l'intérieur
3003 B e r n e

Création d'un laboratoire européen
de biologie moléculaire,
éventuellement sur territoire suisse

Monsieur le Directeur,

Ainsi que vous le savez, aussi bien la conférence inter-gouvernementale qui a élaboré l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, signé à Genève le 13 février dernier, que la conférence intérimaire qui a siégé au début de juin ont pris connaissance du projet de l'Organisation européenne de biologie moléculaire tendant à la création d'un laboratoire et ont autorisé cette dernière à poursuivre son travail de préparation, sans toutefois vouloir se prononcer sur le fond du projet avant que l'organisme permanent institué par l'Accord puisse se réunir.

Il est certain qu'aussitôt que la Conférence de biologie moléculaire pourra être convoquée après l'entrée en vigueur de l'Accord, l'CEBM lui soumettra le problème; elle attache, en effet, une importance capitale à la réalisation de son projet et plusieurs gouvernements partagent ses vues.

Vous n'ignorez pas non plus que dans certains milieux scientifiques suisses on souhaite vivement que le laboratoire, s'il est créé, se fixe sur sol suisse, à proximité du CERN.

- 2 -

C'est le désir aussi des autorités genevoises. Nombre de membres de l'OEBM et les dirigeants actuels du CERN, suivant les conceptions du professeur Weisskopf, sont partisans encore de l'installation du laboratoire dans cette région. Vous connaissez les raisons qui nous ont amenés cependant à ne pas mentionner ouvertement, jusqu'à présent, l'éventualité d'une candidature suisse, ce qui d'ailleurs nous a été parfois reproché.

Dans la perspective d'une réunion de la CEBM dans les premiers mois de 1970, nous pensons que nous ne devons plus tarder à préparer notre position à l'égard du projet de l'OEBM et qu'il conviendra de soumettre suffisamment tôt la question au Conseil fédéral. Sur le fond du problème, à savoir l'utilité d'un laboratoire européen, c'est votre avis - que vous jugerez peut-être utile de fonder, en partie tout au moins, sur le préavis d'un petit groupe consultatif de spécialistes en la matière, groupe auquel nous avons fait allusion dans notre lettre du 30 septembre - avec celui du Conseil de la science qui constituera la base des propositions qui devront être présentées au Conseil fédéral pour arrêter les instructions de la délégation suisse à la CEBM. L'installation éventuelle d'une nouvelle institution internationale sur territoire suisse, près de Genève, est, en revanche, une question dont les aspects politiques intéressent grandement notre Département. Nous avons réuni d'ailleurs déjà, sur ces aspects, un certain nombre d'informations depuis le moment où le Conseil fédéral nous a chargés de convoquer une réunion préparatoire.

Nous avons considéré, dans ces conditions, qu'il était devenu opportun de transmettre au Conseil de la science la documentation que nous possédons déjà sur le projet et les intentions des futurs membres de la Conférence, afin qu'il puisse à la fois émettre prochainement un préavis sur les avantages de la création d'un laboratoire pour le développement de la science en Europe en général et en Suisse plus particulièrement et nous donner son opinion

- 3 -

sur l'opportunité d'une candidature suisse si les circonstances s'y prêtaient.

- ./.
- ./.
- Vous voudrez bien trouver sous ce pli le texte de la lettre que nous adressons donc au Conseil de la science et l'exposé abrégé du projet, dû au professeur Tissières, qui est mentionné dans notre communication.

Nous vous serions infiniment reconnaissants de bien vouloir vous pencher sur les divers aspects du problème qui est posé et de nous faire part de vos observations le moment venu. Peut-être estimerez-vous qu'une petite réunion interdépartementale, à laquelle devrait être associée l'Administration fédérale des finances, pourrait opportunément être organisée avant la séance que le Conseil de la science voudra consacrer à l'affaire - pour autant que le Comité interdépartemental dont vous avez proposé le 23 septembre la création ne soit pas encore constitué -? Nous en serions heureux pour notre part.

Comme nous entrevoyons les choses, le préavis du Conseil de la science devrait nous permettre de définir ensemble la ligne de conduite qu'il devrait être proposé au Conseil fédéral de fixer pour la délégation suisse à la CERN.

Nous vous savons d'avance gré de l'intérêt que vous voudrez bien donner à l'examen de l'important problème dont il s'agit, et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Organisations Internationales
(Thalman)

2 annexes mentionnées.

Ba 17. Okt. 69 1.6